

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00267 Numéro SIREN : 502 991 441 Nom ou dénomination : 4B2C
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2018 sous le numéro de dépôt 12290

SARL 4B2C
8 avenue de la Mouillère
45100 ORLEANS

RCS ORLEANS 502 991 441



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 mars 2018, s'élevant à la somme de – 502 878 € de la manière suivante :

- en totalité au compte « report à nouveau », soit - 502 878 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFP N° 2050 2018

Formulaires obligatoires (article D 14
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise 1 AVENUE DE LA VERTILLIÈRE 45100 ORLÈANS Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 50299144100010 ☐ Néant ☐ 11/03/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CA	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AE		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	2 064 296 732 363 1 331 932	
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BI	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	2 064 296 732 363 1 331 932	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BL	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	113 166 113 166
	LEVIERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	963 963	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	114 129 114 129	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CX			
	Écarts de conversion actuels (VI)	CY			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 178 425 732 363 1 446 061	
Ressources (1) Dont droit au bail		CP	(2) Part à plus d'un an CR		
Charges de réserve de précaution *			Stocks Créances		

* Des régularisations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3012

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2051 - Bilan Passif avant répartition

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051 2018

Formulaires obligatoires (article 10 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise		SARL 4B2C		N°		N°	
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	323 000)	DA	323 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB				
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC				
	Réserve légale (3)		DD	37 300			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours	B1	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'actif d'exercices antérieurs d'actives en cours	EJ	DG	814 468			
	Rapport à nouveau		DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(502 878)			
	Subventions d'investissement		DJ				
Provisions réglementées *		DK	9 909				
	TOTAL (I)		DL	681 799			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM				
	Avances conditionnées		DN				
	TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP				
	Provisions pour charges		DQ				
	TOTAL (III)		DR				
DÉBITES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS				
	Autres emprunts obligataires		DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	436 966			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	173 099			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 310			
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 600			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ				
Autres dettes		EA	146 287				
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)		EB				
	TOTAL (IV)		EC	764 262			
	Écart de conversion passif*		ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 446 061			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Écart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	452 850				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2052

Cajal Group

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFTP N° 2052 2018

Pensez diligemment (article 10 de l'arrêté ministériel du 10/03/2017)

Désignation de l'entreprise		SARL 4B2C		Néant ☐			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons transfrontalières			
				Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	156 000	FI		FI	156 000
		FJ	156 000	FK		FL	156 000
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	156 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 220
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	603
	Salaires et traitements *					FY	38 696
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA
		Sur actif circulant dotations aux provisions *					GB
		Pour risques et charges dotations aux provisions					GC
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	6
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	47 525
opérations de transfert	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	108 474
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	1 454
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	
	Différences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
	Total des produits financiers (V)					GO	1 454
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	576 787
	Intérêts et charges assimilés (6)					QQ	15 328
	Différences négatives de change					GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
	Total des charges financières (VI)					GT	592 116
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	(590 661)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	(482 187)	

(URVVOB voir tableau n° 2052) * Des régularisations aux annexes de cet état de compte sont données dans le tableau n° 2052

Charges et produits antérieurs

SARL 4B2C

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous



Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature



Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaire et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Produits vendus { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFP N° 2053 2018

Principales obligations (article 10 A du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise **SARL 4B2C** N° ☐ *

		Exercice N																	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA																	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	FG	5 504																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 504																
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 504)																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																	
Impôts sur les bénéfices *		HK	15 187																
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	157 454																
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	660 333																
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(502 878)																
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																	
	(2) Dont : - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG																	
	(3) Dont : - Créance-bail mobilier *	HP																	
	- Créance-bail immobilier	HQ																	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IB																	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du CGI)	IL																	
	(6 ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	IC																	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	ID																	
	(7) Dont transferts de charges	AI																	
	(8) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (11)	AJ																	
	(11) Dont réductions pour concessions de brevets, de licences (produits)	AJ																	
	(12) Dont réductions pour concessions de brevets, de licences (charges)	AK																	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles déductibles	AL																	
	(14) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles non déductibles	AM																	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le remplir en annexes)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amortissements dérogatoires</td> <td>5 504</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Amortissements dérogatoires	5 504										
	Exercice N																		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																	
	Amortissements dérogatoires	5 504																	
(1) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs													
Exercice N																			
Charges antérieures	Produits antérieurs																		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2012

Charges et produits exceptionnels

SARL 4B2C

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	5 504
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	5 504
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Capital Group

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054 2018

Particularités obligatoires (article 10 A de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 4B2C** Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8	D9
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD		KI	KJ
	CORP.	Terrains		KG		KH	KI
		Constructions	Sur sol propre	LJ		KN	KL
			Sur sol d'autrui	MI		KN	KL
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont l'entreprise	NJ		NQ	NR
			Dont l'entreprise	NJ		NQ	NR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont l'entreprise	NJ		NT	NU
			Dont l'entreprise	NJ		NT	NU
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	NV		NW	NX
			Matériel de transport *	NY		NZ	LA
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et outillage administratif	LB		LC	LD
			Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
		Avances et acomptes		LK		LL	LM
TOTAL III		LN		LO	LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IG		IV	IT	
	Autres participations		IU	2 064 296	IV	IT	
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	IV	
	TOTAL IV		IQ	2 064 296	IR	IS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OC	2 064 296	OH	OU		

(Ne pas reporter le montant des totaux)

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Distinctions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Kervallisme légal * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par versement de poste à poste		par passage à des titres ou autres justifications en résultat d'exercice et équivalence		Valeur d'origine des immobilisations au début de l'exercice	
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IV		CO		DO	DI
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LO	LI
	CORP.	Terrains		IP		LA		LY	LZ
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont l'entreprise	IS		MC		MI	MI
			Dont l'entreprise	IS		MC		MI	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont l'entreprise	IT		MI		MI	MI
			Dont l'entreprise	IT		MI		MI	MI
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	IU		MI		MI	MI
			Matériel de transport	IV		MI		MI	MI
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et outillage administratif	IV		MI		MI	MI
			Emballages récupérables et divers *	IV		MI		MI	MI
		Immobilisations corporelles en cours		IV		MI		MI	MI
		Avances et acomptes		IV		MI		MI	MI
TOTAL III		IV		MI		MI	MI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OL		OT	OT	
	Autres participations		IO		OL	2 064 296	OT	OT	
	Autres titres immobilisés		II		OL		OT	OT	
	Prêts et autres immobilisations financières		II		OL		OT	OT	
	TOTAL IV		II		OL	2 064 296	OT	OT	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		II		OL	2 064 296	OL	OT		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le schéma n° 2052

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2054 Bis - Tableau écarts réévaluation immobilisations amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2018
DGFiP N° 2054 bisFormulaires obligatoires (article 19 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31/03/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre
ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col 1 - col 2) - col 3 (3)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (2)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations de montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (comptes de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale au fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1974 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continueront à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit imputée chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont l'écrit au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055 2018

Prestations obligatoires (article 10-4
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C		N° ☐	
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises
Frans d'établissement et de développement TOTAL I	CY	EL	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	FE	FF	PG
Terrains	FI	FJ	PK
Constructions	PM	PN	PO
Sur sol propre	PM	PN	PO
Sur sol d'autrui	PR	PS	PT
Iont générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PA	PL
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB
Autres immobilisations corporelles	QD	QE	QF
Iont générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF
Matériel de transport	QH	QI	QJ
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN
Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS
TOTAL III	QC	QV	QW
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	OV	OP	OQ
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
Immobilitations amortissables	DOTATIONS		RUPRISES
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel
Frans d'établissement TOTAL I	N1	N2	N3
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N4	N5	N6
Terrains	Q1	Q2	Q3
Constructions	Q4	Q5	Q6
Sur sol propre	Q4	Q5	Q6
Sur sol d'autrui	R1	R2	R3
Iont générales, agencements, aménagements des constructions	R3	R4	R5
Iont techniques, matériel et outillage	S1	S2	S3
Iont générales, agencements, aménagements divers	S4	S5	S6
Matériel de transport	T1	T2	T3
Matériel de bureau et informatique, mobilier	U1	U2	U3
Emballages récupérables et divers	U4	U5	U6
TOTAL III	V1	V2	V3
Frans d'établissement de biens de participation TOTAL IV	W1	W2	W3
Total général (I + II + III + IV)	X1	X2	X3
Total général au début (Y1 + Y2 + Y3)	Y1	Y2	Y3
Total général au début (Y1 + Y2 + Y3)	Y1	Y2	Y3
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice des amortissements
Frans d'émission d'emprunt à durée			TS
Primes de remboursement des obligations			SP

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Cagel One

Changement de méthodes (amortissements)

SARL 4B2C

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer					

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Prendre en compte l'article 104
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C				N° ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Rapports de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC	
Provisions pour investissements (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	TE	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	JX 4 405	TV 5 504	TN	TO	9 909
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	DA	DB	DC	
Provisions pour prêts d'installations (art. 39 paragraphes II du CGI)	LI	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (I)	JY	TP	TQ	TR	
TOTAL I	JZ 4 405	TS 5 504	TT	TU	9 909
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretiens et grandes réparations	5L	5P	5Q	5R	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur cotisés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations					
- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles	6E	6F	6G	6H	
- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M	
- titres de participation	6N 155 575	6P 576 788	6Q	6R 732 363	
- autres immobilisations financières (I) *	6S	6T	6U	6V	
Sur stocks et en cours	6W	6X	6Y	6Z	
Sur comptes clients	6Y	6Z	6A	6B	
Autres provisions pour dépréciations (I) *	6Z	6A	6B	6C	
TOTAL III	7A 155 575	7B 576 788	7C	7D 732 363	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 159 981	7D 582 292	7E	7F 742 273	
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation	7G	7H	7I	7J	
- financières	7K	7L 576 787	7M	7N	
- exceptionnelles	7O	7P 5 504	7Q	7R	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI					7S
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'usage de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être rattachées sur l'autre détail des charges à payer dont la production est prévue par l'article 34 II de l'annexe III du CGI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le cadre de 2012

Cédex One

2057 - Etat échéances créances et dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFP N° 2057 2018

Prendre en compte (article 10 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 4B2C		N° de l'acte		N° de l'acte	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an ou plus	
				1		2	
				A 1 an ou plus		A plus d'un an	
				3		4	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UN		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UN	
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	VB					
	Créances représentatives de titres (Prêts sur titres ou autres) (1) (2)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	VM	19 786	VM	19 786		
	Impôts sur les bénéfices	VB	1 403	VB	1 403		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VM					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	91 976	VC	91 976		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	113 166	VT	113 166		
	Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an ou plus	
				1		2	
				A 1 an ou plus		A plus d'un an et 5 ans ou plus	
				3		4	
				A 1 an ou plus		A plus de 5 ans	
				5		6	
DE LA DETTE IMMOBILISÉE	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	8A	436 966	8A	125 553	8A	295 043
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8B	47 520	8B	47 520		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8C	5 310	8C	5 310		
	Personnel et comptes rattachés	8D					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8E					
	État et autres collectivités publiques	8F	2 600	8F	2 600		
	Impôts sur les bénéfices	8G					
	Taxes sur la valeur ajoutée	8H					
DE LA DETTE CIRCULANTE	Autres impôts, taxes et assimilés	8I					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	8K	125 579	8K	125 579		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8L	146 287	8L	146 287		
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	8M					
	Produits constatés d'avance	8N					
	TOTAUX	8O	764 262	8O	452 850	8O	295 043
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	8P					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q	126 184	8Q			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q					

Capital Group

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2058A - Détermination du résultat fiscal

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Prendre en compte l'article 10 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise **SARL 4B2C** N° ☐ * Exercice N, clos le **31/03/2018**

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération de travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés de son conjoint	moins part déductible*	à réintégrer	W1	
	Avantages personnels non déductibles* (taux amortissements à partir ligne C-dessous)	W2	Amortissements excédentaires (art. 39-4 de CGI) et autres amortissements non déductibles	W3		
	Autres charges et dépenses temporaires (art. 39-4 de CGI)	W4	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W5		
	Fractions des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail mobilier et de loyers d'option	W6	Part des loyers dépenses de réintégration (art. 239-10 de CGI)	W7		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	W8	Charges à payer liées à des états et territoires non reconnus non déductibles (cf. 2067-RIS)	W9		
	Amendes et pénalités	W10	Charges financières (art. 212 bis)	W11		
	Réintégrations prévues à l'article 155 de CGI*				W12	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				W13	15 187
	Quota-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	W14	Résultat bénéficiaire versé à l'article 209 B de CGI	W15		
	Moins-values nettes à long terme		- imposables au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		W16	
		- imposables au taux de 0 %		W17		
		Fractions imposables des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		W18		
		- Plus-values nettes à court terme		W19		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		W20		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						W21
Réintégrations de versements à déduire sur feuille séparée DONT :	Intérêts excédentaires (art. 39-4-3 et 212 de CGI)	W22	Zones d'entreprises* (activité agricole)	W23	576 788	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	W24	Quota-part de 12 % des plus-values à long terme	W25		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au forfait						W26
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forfait						W27
TOTAL I					W28	591 975
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Plus-values nettes à long terme	- imposables au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		W29		
		- imposables au taux de 0 %		W30		
		- imposables au taux de 19 %		W31		
		- imposables sur les moins-values nettes à long terme antérieures		W32		
		- imposables sur les déficits antérieurs		W33		
		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		W34		
		Fractions des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		W35		
		Régime des sociétés mères et des filiales* (Quota-part des frais et charges restant imposable et déductible des produits nets de participation)	W36			
		Déduction autorisée au titre des amortissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*	W37			
		Majoration d'amortissement*	W38			
Majoration de l'amortissement	Lignes d'entreprises en difficulté (44 articles)	W39	Entreprises innovantes (44 articles)	W40		
	PME de compétence hors CICE (44 articles)	W41	Smaller businesses (44 articles)	W42		
	Zone franche offshore -TF (44 articles, cadre A)	W43	Zone de reconstruction de la défense (44 articles)	W44		
		W45	Zone franche d'activités (44 articles)	W46		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					W47	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						W48
Dépenses diverses à déduire sur feuille séparée	Dont déduction excédentaire non autorisée	W49	Crédance déduite par le Trésor en vertu de décrets	W50		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au forfait						W51
TOTAL II					W52	502 878
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	W53	89 096	W54		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		W55		W56		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		W57		W58		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne W53) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne W54)		W59	89 096	W60		

N° 2058-A

SARL 4B2C

[illegible]

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2058B - Déficits indemnités congés payer provisions non déductibles

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Prestations obligatoires (article 10 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C		N° d'ent. ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes X3 et X4, du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne X0)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN	YO
		ligne 81	ligne 82

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant rest à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2018

Formulaires obligatoires (article 104
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise SARL 4B2C		N° SIRET ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	14 386	
	Prélèvements sur les réserves	OI		
	TOTAL I	OF	14 386	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves			
	- Réserve légale	ZB		
	- Autres réserves	ZD	14 386	
	Dividendes	ZE		
	Autres répartitions	ZF		
Report à nouveau (à l'usage des entreprises de régime réel simplifié)		ZG		
TOTAL II		ZH	14 386	
RENSEIGNEMENTS DIVERS				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIERS	- Sous-traitance			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 ans)	L		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		5 295	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes professionnels et professionnels)	ES		
	Total de poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		603	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe minérale sur les produits pétroliers)	ZS		
	Total de compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			603
TVA	- Montant de la TVA collectée		31 200	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		518	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 2017) *			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			
	- Taux d'endettement le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	UP		
	- Filiales et participations: (liste en 2058-C jointe au formulaire 2058-C)			
	- Autres pertes ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise domaniale	RG		
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 du CGI	RH		
	Société - résultat net après impôt de groupe	JA	89 096	
	Plus-values : 19%		JK	
	Plus-values : 19%		JL	
	Plus-values : 19%		JM	
	Plus-values : 19%		JN	
Groupe - résultat net imposable	JO	71 939		
Plus-values : 19%		JP		
Plus-values : 19%		JQ		
Plus-values : 19%		JR		
Si vous relevez de régime de groupe indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale		JI	1	
N° SIRET de la société mère de groupe		JJ	5 0 2 9 9 1 4 4 1 0 0 0 1 0	

Cgaf 0000

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qui du reste ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFP N° 2059-A 2018

Prescriptions obligatoires (article 19 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette résiduelle*	Amortissements pratiqués ou transférés d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values imposables à 19 % (1)	
①	②	③	④			⑤	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pris en compte et correspondant à la déduction fiscale pour un amortissement, définies par les lois de 1964, 1965 et 1973, affectivement réduites	+				
	17	Résultats nets de cessions ou de sous-cessions de licences d'exploitation de brevets, faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme des valeurs					
	19	Dépenses de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					
	C ABRI A plus ou moins-value nette à court terme (total déductible des lignes 1 à 20 de la colonne ②)		⑦				
	C ABRI B plus ou moins-value nette à long terme (total déductible des lignes 1 à 20 de la colonne ②)		⑧				
C ABRI C autres plus-values taxables à 19 %*		⑨					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3802

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 234 bis IA, 206 C et 210 E du CGI

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2018

Présentation obligatoire (article 219 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise		SARL 4B2C		N° SIRET		X	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2)							
Ces moins-values sont rattachées à la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a et II a du CGI) (3) *							
Ces moins-values sont rattachées à la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et II a du CGI) (3) *							
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %	
(1)		(2)		(3)		(4)	
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des derniers exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
(1)		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a et II a du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a et II a du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	(4)	(5)
(2)		(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des derniers exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.

Capital Group

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFP N° 2059-D 2018

Formulaires obligatoires (article 29 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SARL 4B2C		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxés à 10 % taxés à 15 % taxés à 15 % taxés à 19 % taxés à 25 %				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite

16

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFP N° 2059-E, 2018

Formulaire obligatoire (article 10 A du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise **SARL 4B2C** N° ☐

L'exercice ouvert le **01/04/2017** et clos le **31/03/2018** Durée en nombre de mois **12**

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe
502991441
SARL 4B2C

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	156 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Reductions de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	156 000
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)	OII	
Production immobilière à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OII	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Restitutions sur créances amorties lorsque elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OO	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	8 220
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilière déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
TOTAL 3	OJ	8 226
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	147 773
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour mono-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DE3)	SA	147 773
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés de dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☒ EV ☐ X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	156 000
Effectif au sens de la CVAE	EY	
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 7
Date de cessation	IR	3 1 / 0 3 / 2 0 1 8
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens de personnel	YP	
Dont apprentis	YP	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

1. Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'actifs financiers, les entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera complétée pour leur compte des données particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plus comptables préliminaires (résultat de son résultat à produire).

2. L'attribution, d'un seul ou de tous les types ON, OI, OZ et OY des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférents à la production immobilière déclarée figure OE, portera en type OI.

3. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1012.

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

Personne physique
(cette case à cocher)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2018

N° SIRET 50299144100010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4B2C

ADRESSE (voie) 8 avenue DE LA MOILLERE

CODE POSTAL 45100 VILLE ORLEANS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 16 150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BERGAMINO Prénom(s) Candice

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 16 150

Naissance Date 27051975 N° Département 41 Commune BLOIS Pays FRANCE

Adresse N° 8 Voie avenue DE LA MOILLERE

Code Postal 45100 Commune ORLEANS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BERGAMINO Prénom(s) JEAN CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 16 150

Naissance Date 08041974 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays FRANCE

Adresse N° 8 Voie avenue de la Moillere

Code Postal 45100 Commune ORLEANS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotiser chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052.

Cajal Océa

SARL 4B2C

COMPTES ANNUELS

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFP N° 2059-G 2018

Personne dépositaire
(n° W n° Form 000001)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2018

N° SIRET 50299144100010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4B2C

ADRESSE (voie) 8 avenue DE LA MOILLERE

CODE POSTAL 45100 VILLE ORLEANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P3 2

Forme juridique SAS Dénomination EBLB

N° SIREN (si société établie en France) 433870375 % de détention 100.00

Adresse : N° 12 Voie place du Châtelet

Code Postal 45000 Commune ORLEANS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CENTRE SPORTIF D'ORLEANS

N° SIREN (si société établie en France) 391933306 % de détention 100.00

Adresse : N° 2 Voie rue MOREAU

Code Postal 45100 Commune ORLEANS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Capital Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soumis en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002.